



Délégués en exercice **34**
Présents 26
Votants 32
Convocation le 4 juin 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le treize juin à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBRY Jean-Jacques	A	BESNARD Véronique	A	BRIONNE Marcel	P	CHANCEREL Michel	P	CHRETIEN Sébastien	P
COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DEROUET Christian	A	DESGRIPPES Gérard	P	DROMER Joël	P
FERARD Pierre	P	FOLLIOT Marcel	P	FOUCHER Véronique	A	GOUSSET Hubert	P	GRIPPON Roger	P
GUILMIN Maxime	P	HATTEVILLE Daniel	P	HEUZE Chantal	P	LAINE Michèle	P	LECORDIER Christophe	A
LEMARECHAL Gilles	P	LEPONT Philippe	P	LEROUX Aurélie	P	LEROY Eric	A	LETEINTURIER Pierre	P
MAUPAS Michel	P	MOUSSAY Raymond	P	PIGAULT Claude	A	PORQUET Josette	P	PRIEUR Jean-Yves	P
RENAULT Jean-Louis	P	SALLIOT Julien	A	SOUL Bernard	P	TALLONNEAU Sylvie	P		

Avaient donné pouvoir : Julien SALLIOT à Maxime GUILMIN – Christophe LECORDIER à Josette PORQUET – Claude PIGAULT à Michel MAUPAS – Eric LEROY à Hubert GOUSSET – Véronique FOUCHER à Marcel BRIONNE – Jean-Jacques AUBRY à Michel CHANCEREL.

Suppléance :

Secrétaire de séance : Bernard DAVY.

Monsieur Bernard Soul ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires choisissent Monsieur Bernard Davy, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019

Le Président invite l'assemblée à formuler ses observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

3. Protocole d'accord – Transfert des commerces de proximité

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle rappelle que lors du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2018, il avait été décidé que les actions en faveur du petit commerce de proximité et des logements attenants seraient de la compétence des communes. Cela concerne les communes de l'ex CDC de Visance et du Noireau : en effet, sur la CDC de Visance et du Noireau, les commerces étaient gérés par la Communauté de communes. Aujourd'hui, la Communauté de communes ayant évolué de par sa taille, il semble beaucoup plus pertinent de gérer cette compétence au niveau des communes : beaucoup plus proches de ses commerçants. Des protocoles d'accord devront être validés par les communes. Elle propose qu'à compter du 1er juillet 2019, la Communauté de communes continue à rembourser les emprunts et en contrepartie la commune verse à la Communauté de communes les loyers. Les communes prendront à leur charge les dépenses de fonctionnement courantes (assurances, taxes foncières...) et les dépenses d'investissement si nécessaires.

- A Saint Pierre d'Entremont, est concerné le salon de coiffure :

L'emprunt en cours se terminera en décembre 2033 avec une échéance mensuelle de 234,09 €.

La commune encaissera le loyer de 236,33 € et reversera cette somme à la Communauté de communes jusqu'à l'extinction de la dette en 2033.

- A Frênes, sont concernés le salon de coiffure et la supérette :

Il reste un emprunt en cours sur le salon de coiffure qui se terminera en avril 2025 avec une échéance mensuelle de 210,64 €. La commune recevra le loyer du salon de coiffure de 261,11 € et de la supérette : 397,56 € et reversera le loyer du salon de coiffure (261,11 €) jusqu'à l'extinction de la dette en 2025. Il n'y a pas d'emprunt pour la supérette. En cas de travaux, c'est la commune qui investira.

- A Montsecret, est concernée la boulangerie :

L'emprunt en cours se terminera en février 2041 avec une échéance mensuelle de 410,53 €. L'ex boulangerie n'est plus louée depuis mai 2017. La moyenne des loyers des 3 dernières années a été calculée pour estimer le montant que la commune devra rembourser à la Communauté de communes : soit 133,12 € jusqu'à l'extinction de la dette en 2041. Il s'agit de la même règle que dans le cadre des estimations de la CLECT. Il faut préciser que la commune devra réaliser d'importants travaux afin de relouer ce local.

- A Chanu, 3 blocs sont dissociés :

Le Bar – Tabac et le logement rue de l'Aumône, la charcuterie avec le logement au-dessus, l'ex bâtiment CRCA (salon de coiffure – Maison de service au Public – ancien local des infirmières et 3 logements).

En ce qui concerne le Bar Tabac – Logement rue de l'Aumône, l'emprunt en cours se terminera en mai 2032 avec une échéance mensuelle de 578,96 €. La commune encaissera les loyers d'un montant total de 881,76 € : somme qu'elle reversera à la Communauté de communes jusqu'à l'extinction de la dette en 2032.

Quant à la charcuterie et au logement au-dessus, l'emprunt en cours se terminera en février 2038 avec une échéance mensuelle de 831,45 €. La commune encaissera les loyers d'un montant total de 652,81 € : somme qu'elle reversera à la Communauté de communes jusqu'à l'extinction de la dette en 2038.

Enfin pour l'ex bâtiment CRCA (salon de coiffure – Maison de service au Public – ancien local des infirmières et 3 logements), 3 emprunts sont en cours :

Fin 2026 : annuité mensuelle :	119,93 €
Fin 2032 : annuité mensuelle :	567,15 €
Fin 2030 : annuité mensuelle :	525,32 €
TOTAL annuité	1 212,40 €

La commune encaissera les loyers pour un total mensuel de 2 297,33 € dont la poste pour 1 144 €. Tous les locaux n'étant pas occupés, la moyenne des loyers des 3 dernières années a été calculée. La commune remboursera donc à la Communauté de communes la somme de 2 297,33 € jusqu'en 2026 correspondant à la fin du 1er emprunt. Puis de 2026 à 2030, la somme de 2 070,08 €, puis jusqu'en 2032 : 1 074,67 €. En contrepartie la commune assurera toutes les dépenses, notamment le fonctionnement de la MSAP et elle encaissera l'aide de 10 000 € qu'il existe actuellement sur les MSAP. Les dépenses de personnel, étant intégrées dans le transfert de fiscalité, seront toujours assurées par la Communauté de communes.

Le montant est non révisable. En 2019, la subvention du FNADT sera proratisée en fonction du nombre de mois de prise en charge par chaque collectivité. Marcel Brionne s'interroge sur le fait que les emprunts ne soient pas transférés. Josette Porquet répond qu'en cas de transfert des emprunts, les attributions de compensation doivent être recalculées. Cette proposition est faite en accord avec les Maires. Maxime Guilmin précise que cela évite de réunir la CLECT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer les protocoles d'accord avec les communes de Saint Pierre d'Entremont, Tinchebray Bocage (Frênes), Montsecret-Clairefougère (Montsecret) et Chanu et tous les documents nécessaires au transfert des commerces de proximité à ces communes.

4. Rétrocession de la compétence culture

Le Président informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral du 12 juin 2017 a porté modification des compétences de Domfront – Tinchebray Interco et entraîné le retrait et le retour de la compétence culture aux communes membres de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais. En vertu de l'article L 5211-25-1 du CGCT, en cas de retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :

1° les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert

de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases,

2° les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence.

Il convient de sortir les biens culturels concernés de l'actif et du passif de la Communauté de communes et les réintégrer dans l'inventaire des communes par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Médiathèque de Champsecret

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » situé 5 rue Albert Christophe à la commune de Champsecret ainsi que l'emprunt,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ce bien,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la « médiathèque » située 5 rue Albert Christophe à Champsecret à la commune de Champsecret,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Théâtre de Domfront en Poiraise

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « théâtre » et de ses équipements situés Place de Burgwedel à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ces biens,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés au « théâtre » situé Place de Burgwedel à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Médiathèque de Domfront en Poiraise

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » et de ses équipements situés 36 rue du Docteur Barrabé à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ces biens,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la « médiathèque » située 36 rue du Docteur Barrabé à Domfront à la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Maison des associations et école de musique de Domfront en Poiraise

- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la Maison des associations et à l'école de musique à la commune de Domfront en Poiraise ; les immeubles ayant déjà été restitués avant la fusion,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Médiathèque de Lonlay l'Abbaye

- Constate le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » situé 5 Place Saint Sauveur à Lonlay l'Abbaye à la commune de Lonlay l'Abbaye,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ce bien,
- Remet les biens acquis par elle-même et affectés à la « médiathèque » située 5 Place Saint Sauveur à Lonlay l'Abbaye à la commune de Lonlay l'Abbaye,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Salle culturelle de St Bômer les Forges

- Remet les biens immeuble et meubles acquis par elle-même et affectés à la « salle culturelle » située rue des Ecoles à Saint Bômer les Forges à la commune de Saint Bômer les Forges ainsi que l'emprunt,
- Autorise le Président à signer tout document à intervenir, notamment l'acte de cession.

5. Bilan RPI Cerisy/Saint Pierre d'Entremont

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il présente le bilan 2017/2018 du RPI Saint Pierre/Cerisy.

	Pour mémoire 2016/2017	2017/2018
Résultat du bilan de Cerisy	- 58 827,67	- 54 083,77
Résultat du bilan de St Pierre	- 114 724,86	- 115 992,47
Deficit total	- 173 552,53	- 170 076,24

	Cerisy	St Pierre
Répartition selon nombre d'élèves par collectivité	61	71
	46,20%	53,80%
	- 78 575,22	- 91 501,02
	- 24 491,45	- 24 491,45

Depuis l'année dernière, chaque collectivité participe au prorata du nombre d'élèves. La commune de Cerisy Belle Etoile doit donc reverser la somme de 24 491,45 € à la Communauté de communes. Le nombre d'élèves a tendance à se rééquilibrer entre les deux communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la dépense et la recette concernant le bilan 2017/2018 du RPI de Saint Pierre d'Entremont et Cerisy Belle Etoile.

6. Participation école Saint Joseph

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires scolaires et périscolaires. Il rappelle que l'école Saint Joseph à Tinchebray est sous contrat d'association. Le mode de calcul des participations pour l'année 2019 tient compte du nombre d'élèves au 1^{er} septembre 2018.

Nombre d'élèves	sept. 2017	sept. 2018	écart (N/N-1)
Élémentaire	122	118	- 4
Maternelle	75	59	- 16

La participation pour l'année 2018 est calculée à partir des dépenses et recettes scolaires de toutes les écoles publiques de l'ex territoire du pays de Tinchebray.

Le coût d'un élève du public	sept. 2017	sept. 2018
Élémentaire	275,82 €	331,83 €
Maternelle	1 142,98 €	1 059,55 €

Le montant de la participation 2019 est de 101 669,39 €. Les participations diminuent, le nombre d'élèves également. Marcel Brionne explique que s'il y avait plus d'élèves dans les écoles publiques, la participation aux écoles privées serait moins importante. Il ajoute qu'il a toujours le même point de vue sur les écoles privées et souhaite s'abstenir pour les 3 points suivants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Approuve le versement de la participation à l'école privée Saint Joseph au profit de l'OGEC à hauteur de 101 669,39 €.
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

7. Participation école Ange Gardien

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il rappelle que l'école l'Ange gardien à Domfront est sous contrat d'association.

Participation scolaire :

	sept. 2017	sept. 2018
Nombre d'élèves		
Primaire	79	75
Demi-pensionnaire	68	63

A partir de 2018, le calcul a été simplifié en se basant sur la même somme que la commune de Domfront en Poiraise versait pour l'école privée dans le cadre des compensations financières soit 1 207,60 € pour le fonctionnement et 153,36 € pour la cantine.

1 207,60 € x 75 élèves = 90 570 €
 153,36 € x 63 élèves (fréquentant la cantine) = 9 661,68 €
 TOTAL = 100 231,68 €

Le montant de la participation 2019 est de 100 231,68 € (105 828,88 € en 2018). La baisse de la participation se justifie par la diminution des effectifs.

Participation garderie :

La Communauté de communes doit verser, par héritage de l'Ex Communauté de communes du Domfrontais, une participation de 152,44 € par élève par an pour les frais de garderie. L'école de l'Ange Gardien compte cette année 180 élèves.

180 élèves x 152,44€ = 27 439,20 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Approuve le versement de la participation à l'école privée de l'Ange gardien au profit de l'OGEC à hauteur de 100 231,68 € pour les charges scolaires et à hauteur de 27 439,20 € pour les charges liées à la garderie,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

8. Participation école Sacré Coeur

Le Président donne la parole Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il rappelle que l'école du Sacré cœur est sous contrat simple. Le mode de calcul tient compte d'une part fixe de 15 000 € et d'une part variable liée aux effectifs à la rentrée scolaire (88 élèves). La participation 2019 est de 41 582,38 € (44 441,85 € en 2018). La participation est en baisse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Approuve le versement de la participation à l'école du Sacré Cœur à hauteur de 41 582,38 €,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

9. Participation SIVOS Champsecret/Dompierre

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il explique que le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Champsecret-Dompierre a fixé la participation due par la Communauté de communes pour les élèves de Champsecret. Pour 2018, la participation est de 85 390,81 €. En 2019, la participation demandée à la Communauté de communes est de 92 247,34 €. Gérard Desgrippes signale que cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la participation de 92 247,34 € appelée en 2019 par le SIVOS de Champsecret – Dompierre,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,

- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

10. Résultat marché cuisine unique de proximité

Le Président laisse la parole Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Le marché actuel, signé avec la société API, le 30 mai 2016, se termine le 31 août 2019. Le prochain marché sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 4 ans. Le nombre de repas annuel est estimé à 100 200.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

40 % sur le prix,

20 % sur la localité, qualité et le mode d'approvisionnement des denrées alimentaires,

20% sur le profil des chefs cuisiniers.

1 seule entreprise a répondu : API Restauration. Josette Porquet donne lecture des différents tarifs unitaires. Le montant global du marché proposé par API est de 270 351,20 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du résultat de cette consultation.

11. Tarifs des services périscolaires et extrascolaires

Le Président donne la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. La conférence des territoires propose de fixer les tarifs pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire du matin et du soir, les séjours organisés par l'ACM du Domfrontais.

Restauration scolaire élève	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Chanu	3.30 €	3.30 €	3.30 €
Montsecret-Clairefougère/Frênes	3.30 €	3.30 €	3.30 €
St Pierre d'Entremont	3.30 €	3.30 €	3.30 €
St Cornier des Landes/Tinchebray	3.30 €	3.30 €	3.30 €
Lonlay L'Abbaye/St Bomer les Forges - maternelle	3.00 €	3.15 €	3.30 €
Lonlay L'Abbaye/St Bomer les forges - élémentaire	3.20 €	3.30 €	3.30 €
Domfront Brassens Brel	3.30 €	3.30 €	3.30 €
Repas adultes	5.40 €	5.40 €	5.40 €

Comme il avait été évoqué l'année dernière, le tarif des repas sera désormais identique sur l'ensemble du territoire. 1 € supplémentaire sera facturé pour chaque service payant non réservé par les familles. En fonction du nouveau marché, il est possible que les tarifs soient revus l'année prochaine.

Accueil de loisirs périscolaire	QF < 500	QF 500 à 1000	QF > 1000
Chanu Frênes – Montsecret – St Cornier des Landes St Pierre d'Entremont et Tinchebray	0.95 €	1.00 €	1.05 €

Aucun changement pour la rentrée 2019-2020.

Dans le cadre des activités de l'ACM, cet été, deux camps sont organisés : un camp vélo du 22 au 26 juillet et un camp mer du 19 au 23 août. Ces actions sont inscrites dans le CEJ. Le camp vélo est destiné à 17 enfants âgés de 10 ans à 14 ans et le camp mer est réservé aux jeunes de 6 à 12 ans. L'équipe est composée de bénévoles diplômés.

Séjours Accessoires de l'«ACM du Domfrontais »

QF	Tarif
< ou = à 500	95 €
501-1000	105 €
> ou = à 1001	115 €
Hors territoire	125 €

Les tarifs sont identiques à ceux de l'année dernière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs des services périscolaire et extrascolaire tels que présentés,
- Fixe les pénalités de retard sur les accueils à 10 € du ¼ heure,
- Dit qu'1 euro sera facturé si la réservation des services n'a pas été faite par les familles,
- Dit que cette pénalité d'1 € ne s'applique pas si le service est gratuit.

12. Tarif repas extérieurs CDC

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il explique que le Centre de loisirs de Saint Clair de Halouze a sollicité la collectivité pour la fourniture des repas des jeunes pendant les vacances scolaires. La CUP de Saint Cornier des Landes, qui confectionne des repas tous les jours, pourrait fournir ces repas. Le nombre de repas demandés pourrait varier entre 40 à 90 par jour. Il est proposé de fixer le tarif identique à celui du centre de loisirs de Tinchebray mais sans la livraison, à savoir 3,90 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le tarif des repas enfants pour des structures situées hors Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco à 3,90 €, pendant les vacances scolaires, sans livraison, au départ de la CUP de Saint Cornier des Landes.

13. Refacturation des repas CUP au SIVOS Champsecret - Dompierre

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Depuis le départ en retraite de la cuisinière de l'école de Champsecret, la commune s'est rapprochée de la Communauté de communes afin d'intégrer le projet de la CUP de Saint Bômer les Forges. La CUP livre les repas à l'école et c'est le SIVOS qui assure la facturation du service aux familles.

Nombre de repas livrés de septembre 2018 à mai 2019 :	7 285
Coût du repas CUP confectionné et livré par la CUP :	3,60 €
Montant à rembourser par le SIVOS :	7 285 * 3,60 = 26 226 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite le remboursement de 26 226 € auprès du SIVOS de Champsecret/Dompierre,
- Dit que le tarif du repas facturé au SIVOS Champsecret/Dompierre est de 3,60 €,
- Dit que la facturation sera trimestrielle.

14. Candidature du Parc Naturel régional Normandie-Maine au label Géoparc mondial Unesco

Le Président informe l'assemblée que le Parc naturel régional Normandie Maine déposera sa candidature au label Géoparc mondial UNESCO au mois de novembre prochain. La qualité de cette démarche s'inscrit en totale cohérence avec les ambitions portées par Domfront – Tinchebray Interco. Le territoire du Parc est riche de sites et paysages géologique remarquables et pourtant trop souvent méconnus. Cette labellisation apporterait une reconnaissance internationale et donnerait un nouveau souffle, porteur d'une ambition forte de développement durable pour ce territoire. Convaincus de la pertinence de cette candidature, il est proposé d'apporter un soutien au Parc naturel régional Normandie Maine dans sa démarche pour l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO. Il ajoute que le territoire de la Communauté de communes est concerné par deux sites majeurs : le Tertre Saint Anne et la Fosse Arthour.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Apporte son entier soutien au Parc naturel régional Normandie Maine dans sa démarche pour l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO.

15. Résultat marché déchets

Le Président laisse la parole à Chantal Heuzé, vice-présidente en charge des déchets et du cycle de vie du tri. Elle explique que les marchés de service relatifs aux déchets de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais arrivent à échéance le 30 juin 2019. Une consultation sous forme de procédure formalisée en appel d'offres ouvert a été lancée pour les prestations de collecte, transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés et comprend 12 lots. La

durée est de 3 ans ferme et de 3 fois 1 an reconductible. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 29 mars 2019, au JOUE le 29 mars 2019 et dans Ouest France le 1^{er} avril 2019. La date limite de réception des offres a été fixée le 30 avril 2019 à 12h00. Neuf candidats ont déposé des offres.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Lots 1 à 4 :

- 1) Valeur financière : 50 %
- 2) Valeur technique : 50 %

Lots 5 à 12 :

- 1) Valeur financière : 60 %
- 2) Valeur technique : 40 %

Lors de la séance du 13 juin 2019, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet TRIDENT et a décidé :

- d'attribuer les lots 1, 4, 5, 7, 9, 10 et 12 aux candidats qui ont recueilli la meilleure note,
- d'attribuer les lots 6 et 11 aux candidats qui ont recueilli la meilleure note, dans le cadre de la procédure simplifiée sans publicité ni mise en concurrence préalables engagée suite à la déclaration infructueuse du fait de l'absence d'offre lors de la procédure formalisée,
- de déclarer les lots 2, 3 et 8 infructueux car l'offre unique de chaque lot dépasse largement les prix du précédent marché, excède les crédits budgétaires alloués et est inacceptable et de recourir à un marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence.

LOTS	DESIGNATION DU LOT	NOM DU TITULAIRE	MONTANT DU MARCHÉ DQE SUR 6 ANS EN € TTC
1	Collecte au porte à porte et transport des ordures ménagères assimilées hors verre	Véolia Recyclage Valorisation Normandie	1 364 891,00 €
2	Collecte en apport volontaire et transport des ordures ménagères résiduelles	Infructueux	
3	Collecte en apport volontaire et transport des recyclables secs	Infructueux	
4	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Suez Cosynergie 53	1 226 940,00 €
5	Tri et conditionnement des recyclables secs	Valorpole	311 850,00 €
6	Transport et traitement des inertes	FTPB	Variante : 45 622,50 €
7	Fourniture des bennes, transport et valorisation des ferrailles	Passenaud	-137 500,00 €
8	Fourniture des bennes, transport, tri et conditionnement des cartons	Infructueux	
9	Fourniture des bennes, transport et traitement du tout-venant	Véolia Recyclage Valorisation Normandie	509 545,05 €
10	Fourniture des bennes, transport et valorisation du bois	Passenaud	163 683,30 €
11	Fourniture des bennes, transport et valorisation des déchets verts	Cuma Normandie Compost	331 045,00 €
12	Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	Madeline SA	114 438,14 €

Les propositions pour les lots 2, 3 et 8 étant très élevées, la Préfecture a accepté le passage d'avenants dans l'attente de lancer une nouvelle consultation. Des avenants sur les marchés en cours d'une durée de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2019 vont être signés afin de continuer à assurer les prestations de service. Lors de la séance du 13 juin 2019, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable aux trois avenants présentés.

N° DU LOT	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT SUR 6 ANS	MONTANT DE L'AVENANT EN € HT	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT SUR 6 ANS + AVENANT	% DE L'AVENANT / MARCHÉ GLOBAL
2	412 908,32	33 887,54	446 795,86	8,21
3	283 924,38	28 825,64	312 750,02	10,15

8	16 495,30	1 904,66	18 399,96	11,55
---	-----------	----------	-----------	-------

Le Président précise qu'à terme, il faudra peut-être augmenter le taux de la TEOM. Maxime Guilmin pense qu'il faut plutôt travailler sur la diminution de la quantité de déchets. Marcel Brionne explique que le mode de fonctionnement avec des containers n'est pas bon. Une étude globale sera réalisée sur l'ensemble du territoire. Hubert Gousset ajoute que la collectivité ne pourra pas continuer à assurer la gestion de la collecte en apport volontaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui a attribué les marchés de collecte, transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les marchés correspondants,
- Autorise le Président à recourir à un marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence pour les lots 2, 3 et 8,
- Valide les avenants présentés,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 du lot 2 collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) et entretien des conteneurs dédiés aux OMR du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la Sté Véolia Propreté devenue Véolia Recyclage Valorisation Normandie pour un montant de 33 887,54 € HT, ce qui porte le montant du marché à 446 795,86 € HT (+8,21 %) et prolonge la durée de 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 du lot 3 collecte en apport volontaire des recyclables secs (RS) et entretien des conteneurs dédiés aux RS du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la Sté Véolia Propreté devenue Véolia Recyclage Valorisation Normandie pour un montant de 28 825,64 € HT, ce qui porte le montant du marché à 312 750,02 € HT (+10,15 %) et prolonge la durée de 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 du lot 8 transport, tri et conditionnement des cartons du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la Sté Véolia Propreté devenue Véolia Recyclage Valorisation Normandie pour un montant de 1 904,66 € HT, ce qui porte le montant du marché à 18 399,96 € HT (+11,55 %) et prolonge la durée de 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

16. Déchetterie Domfront – acquisition de terrains

Le Président laisse la parole à Chantal Heuzé, vice-présidente en charge des déchets et du cycle de vie du tri. Elle précise que dans le cadre de la mise aux normes de la déchetterie de Domfront, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain située en face pour installer le bassin de rétention et l'aire incendie. Monsieur Gérard Corvée propose de vendre un terrain de 1 519 m² au prix de 5,50 € / m² soit un total de 8 354,50 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir auprès de Monsieur Gérard Corvée la parcelle de terrain de 1 519 m² cadastrée BD 102 au prix de 5,50 € / m² soit un total de 8 354,50 € nécessaire aux travaux de mise en conformité de la déchetterie de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à signer l'acte à intervenir chez le cabinet notarial de Domfront en Poiraise.

17. Résultat marché déchetterie Domfront

Le Président laisse la parole à Chantal Heuzé, vice-présidente en charge des déchets et du cycle de vie du tri. Elle explique que plusieurs non conformités ont été relevées sur les déchetteries de Domfront en Poiraise et Lonlay l'Abbaye par les services de la DREAL et un organisme de contrôle, Domfront – Tinchebray Interco doit mettre aux normes son réseau de déchetteries et optimiser son organisation. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Biomasse Normandie et la maîtrise d'œuvre à Ingénierie 61. Il convient d'acquérir de nouveaux équipements et de réaliser des travaux d'aménagement. Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour les travaux de la déchetterie de Domfront en Poiraise. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 9 mai 2019 et dans Ouest France le 14 mai. La date limite de réception des offres a été fixée le 31 mai 2019 à 16h00. Deux candidats ont déposé une offre.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 1) Prix des prestations : 70 %
- 2) Mémoire technique : 30 %

Lors de la séance du 13 juin 2019, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres et propose d'attribuer le marché de travaux de la déchetterie de Domfront en Poiraise à la Société ROUTIERE PEREZ, qui a recueilli la meilleure note de 98,20 pour un montant de 181 259,30 € HT soit 217 511,16 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Attribue le marché de travaux de la déchetterie de Domfront en Poiraise à la Société ROUTIERE PEREZ, pour un montant de 181 259,30 € HT soit 217 511,16 € TTC,
- Autorise le Président à signer le marché correspondant.

18. Conventions Syndicat Départemental de l'Eau

Le Président donne la parole à Jean Louis Renault, vice-président en charge des ressources en eau potable et aux rivières. Il explique que le Syndicat Départemental de l'Eau propose deux conventions : une pour le captage de Pont Herbout à Chanu et l'autre pour le captage de la Pommeraie à Le Ménil Ciboult / Tinchebray. Ces deux captages ont été classés comme prioritaires afin de lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole. Le syndicat départemental de l'eau nous propose ces conventions afin d'aider à diminuer les nitrates et les pesticides sur ces deux captages par différentes actions avec les acteurs locaux. Ces conventions sont valables pour une durée de 5 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer ces deux conventions de partenariat avec le Syndicat Départemental de l'Eau et la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco pour le captage de Pont Herbout à Chanu et pour le captage de La Pommeraie à Le Ménil Ciboult/Tinchebray.

19. Amortissement des fonds de concours

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle rappelle que par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil communautaire avait décidé de verser un fonds de concours à la commune de Domfront en Poiraise d'un montant de 300 000 € pour la rénovation du théâtre et un fonds de concours à la commune de Chanu d'un montant de 200 000 € pour la mutualisation de salles destinées à l'accueil des enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire. Ces fonds de concours sont assimilés à des subventions d'équipement retracées en section d'investissement du budget et doivent être amortis. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement des fonds de concours à 10 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la durée d'amortissement des fonds de concours versés par la Communauté de communes à 10 ans.

20. Indemnisation des frais des élus

Le Président explique qu'il s'est déplacé avec un véhicule de la commune accompagné de Gérard Desgrippes, afin d'acheter du mobilier professionnel d'occasion pour l'aménagement du pôle santé de Champsecret. Il y a lieu de rembourser ses frais de déplacement (péage, gazole...). Le Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement de frais de déplacement pour un montant de 372,14 € à Monsieur le Président.

21. Budget général – comptes administratif et de gestion 2018

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle rappelle que lors du dernier Conseil communautaire, le compte administratif du budget général a été adopté, mais la trésorerie n'avait pas fourni le compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être adoptés lors de la même séance de conseil. Donc après réception du compte de gestion, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget général qui sont concordants. Elle rappelle le résultat du compte administratif général de Domfront – Tinchebray Interco.

Pour l'exercice 2018, le compte administratif est arrêté à :

9 727 763,04 €	en dépenses de fonctionnement
10 745 431,97 €	en recettes de fonctionnement
641 625,05 €	en dépenses d'investissement
788 529,61 €	en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

9 727 763,04 €	en dépenses de fonctionnement
15 095 409,50 €	en recettes de fonctionnement
812 456,86 €	en dépenses d'investissement
788 529,61 €	en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte administratif. Le Président de séance est Josette Porquet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte administratif général 2018 de Domfront – Tinchebray Interco,
- Vote le compte gestion général 2018 établi par le trésorier qui est le reflet exact du compte administratif.

22. Budget général – décision modificative

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle précise qu'il convient d'adopter la décision modificative n°2 du budget général 2019 afin d'ajuster les crédits des amortissements des subventions, des recettes fiscales, de la Dotation Globale de Fonctionnement et d'intégrer une enveloppe de travaux pour la mise en conformité des installations de gestion des eaux pluviales de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais. Elle présente le détail de la décision modificative n°2.

La section de fonctionnement s'équilibre à 284 751 €.

La section d'investissement s'équilibre à 78 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°2 du budget général 2019 telle que présentée.

23. Budget SIA Frênes-Montsecret – Compte de clôture

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle informe l'assemblée que la trésorerie a transmis le dernier compte de gestion 2018 du SIA Frênes - Montsecret. Il présente un résultat de clôture de 0,00 €. Il n'y a pas de compte administratif correspondant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte gestion 2018 de clôture du SIA de Frênes - Montsecret établi par le trésorier.

24. Budget SPAC Frênes-Montsecret – Comptes administratif et de gestion 2018

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle explique que lors du dernier Conseil communautaire, le compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement collectif de Frênes – Montsecret a été adopté, mais la trésorerie n'avait pas fourni le compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent

être adoptés lors de la même séance de conseil. Donc après réception du compte de gestion, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe du service public d'assainissement collectif de Frênes - Montsecret qui sont concordants. Elle rappelle le résultat du service public d'assainissement collectif de Frênes – Montsecret.

Pour l'exercice 2018, le compte administratif est arrêté à :

2 201,52 €	en dépenses d'exploitation
30 012,40 €	en recettes d'exploitation
16 324,72 €	en dépenses d'investissement
677,00 €	en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

2 201,52 €	en dépenses d'exploitation
96 624,25 €	en recettes d'exploitation
17 001,72 €	en dépenses d'investissement
677,00 €	en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte administratif.
Le Président de séance est Josette Porquet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte administratif annexe 2018 du SPAC de Frênes - Montsecret,
- Vote le compte gestion annexe 2018 du SPAC de Frênes - Montsecret établi par le trésorier qui est le reflet exact du compte administratif.

25. Budget assainissement – décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle explique qu'il convient d'adopter la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2019 afin d'ajuster les crédits permettant de réaliser les travaux de réseaux d'eaux usées nécessaires sur la commune de Domfront en Poiraise. Elle présente le détail de la décision modificative n°1 (voir projet de DM).

La section de fonctionnement s'équilibre à	:	0,00 €
La section d'investissement s'équilibre à	:	10 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2019 telle que présentée.

26. Eau – Château d'eau de Saint Bômer les Forges - Emprunt

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle informe l'assemblée que le 29 mai, le Président a pris une décision au titre de l'article L5211-10 du CGCT pour contracter un prêt de 288 000 € auprès de la Banque Postale d'une durée de 20 ans au taux fixe de 1,19 % pour financer la rénovation du château d'eau de Saint Bômer les Forges. La fin des travaux est prévue fin 2019 ou début 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de cette décision.

27. Répartition FPIC

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle précise que la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communales peut déroger au droit commun sous réserve que le Conseil communautaire en délibère. Cette année, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est de 456 540 € contre 459 182 € l'année dernière. Elle propose d'adopter la répartition dérogatoire en laissant à Domfront-Tinchebray Interco le même montant que celui versé les années précédentes soit 218 011 €. La différence de 238 529 € peut être répartie entre les communes. Bernard Davy s'interroge sur les critères de répartition du FPIC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Opte pour une répartition dérogatoire libre,
- Accepte que Domfront – Tinchebray Interco perçoive la somme 218 011 € au titre du FPIC 2019,
- Accepte que les communes perçoivent la somme totale de 238 529 €, répartie comme suit : Avrilly 1 662 € - Champsecret 13 848 € - Chanu 23 587 € - Domfront en Poiraise 41 551 € - Le Ménil Ciboult 2 016 € - Lonlay L'Abbaye 14 927 € - Moncy 9 287 € - Montsecret-clairefourgère 12 158 € - Saint Bomer les Forges 17 247 € - Saint Brice en Passais 2 613 € - Saint Christophe de Chaulieu 2 173 € - Saint Gilles des Marais 2 119 € - Saint Pierre d'Entremont 12 767 € - Saint Quentin les Chardonnets 5 932 € et Tinchebray Bocage 76 642 €.

28. Non valeurs – Produits irrécouvrables

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle précise que la trésorerie apure régulièrement les redevables non solvables. Plusieurs débiteurs ne peuvent honorer le paiement de la redevance d'ordures ménagères, d'assainissement collectif, de cantine, garderie. Le comptable demande l'admission en non-valeur de ces dettes, ses diligences étant infructueuses.

- Budget général : 12 499,20 € de créances admises en non-valeur et 4 158,13 € de créances éteintes.
- Budget SPAC de Chanu : 643,11 € de créances éteintes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Constate sur le budget général en créances irrécouvrables la somme de 12 499,20 € admises en non-valeur par l'émission d'un mandat au compte 6541 et la somme de 4 158,13 € en créances éteintes par l'émission d'un mandat au compte 6542,
- Constate sur le budget SPAC de Chanu en créances irrécouvrables la somme de 643,11 € en créances éteintes par l'émission d'un mandat au compte 6542.

29. Subventions aux associations

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances. Elle explique qu'il convient de statuer sur les demandes de subventions de l'année 2019 qui ont été déposées par les associations auprès de Domfront – Tinchebray Interco (annexe). Les associations qui bénéficient d'une attribution de subvention supérieure à 23 000 € ont signé une convention d'objectifs et de moyens, afin de définir les conditions d'utilisation des subventions et les engagements réciproques.

Le Président invite les délégués communautaires dirigeant une association à ne pas prendre part au vote de la subvention attribuée à ladite association.

Pierre Férard ne prend pas part au vote pour la subvention allouée au comice, Bernard Davy pour celle d'initiative Orne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote l'ensemble des subventions présentées.

La séance est levée à 23h.

Annexe

ADOPTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2019

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN 2019 EN €
APE école publique Tinchebray	230
APE école St Joseph Tinchebray	230
APE école du Sacré Cœur Chanu	230
APE école publique St Cornier des Landes	230
APE école publique Frênes	230
APE école publique Montsecret	230
APE école publique St Pierre d'Entremont	230
ASE école publique de Tinchebray	545
USEP RPI Gaston Floquet	100
APE école publique Champsecret	230
APE des écoles publiques de Domfront	230
APE école privée Ange Gardien Domfront	230
APE écoles Lonlay l'Abbaye - St Bômer les Forges	230
Coopérative scolaire écoles Lonlay l'Abbaye - St Bômer les Forges	405
Association Sportive Collège J Prévert Domfront	171
Sporting Club Domfrontais : Association Sportive Collège Sacré Cœur Domfront	171
Association Sportive Lycée A Chevalier Domfront	171
Comice Agricole du Canton de Tinchebray	750
Comice Agricole Cantonal du Domfrontais	750
Comice Agricole Central d'Arrondissement	190
ODG du Domfrontais	1500
ALTHEA	15100
Initiative Orne	0,10€ / habitant
Mission Locale des Jeunes du Bocage	0,70€ / habitant
PETR du Pays du Bocage	1€ / habitant
Syndicat Mixte du Centre de Pleine Nature de Torchamp	20 000 €
Office de Tourisme des Pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine	35 000 €
BOCEDO halte-garderie	8750 Euros par trimestre
BOCEDO RAM	2625 Euros par trimestre
Micro crèches de Tinchebray	36 000 €
OCCM du Pays du Bocage	0,50€ / hab